

Fraternité

# Direction départementale des Territoires Service eau environnement forêt Unité eau et milieux aquatiques

Gap, le 0 6 MARS 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Nº 05-2024-03-06-00001

Objet de l'arrêté: Avenant à l'arrêté préfectoral n°05-2020-10-05-003 portant déclaration d'intérêt général et valant récépissé de déclaration au titre du code de l'environnement des travaux d'entretien de cours d'eau portés par la communauté de communes de Serre-Ponçon: Ajout de parcelles

Le préfet des Hautes-Alpes Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code Rural et de la Pêche maritime, notamment son article L.151-37;

**VU** le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-1, L.211-7, L.214-1 à L.214-6, L.215-14, L.435-5, R.214-94, R.214-99 et R.214-101;

**VU** la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment son article 3;

**VU** l'arrêté du préfet coordonnateur de Bassin du 21 mars 2022 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée;

**VU** l'arrêté préfectoral n°05-2020-10-05-003 du 5 octobre 2020 portant déclaration d'intérêt général et valant récépissé de déclaration au titre du code de l'environnement des travaux d'entretien de cours d'eau portés par la communauté de communes de Serre-Ponçon ;

VU la demande de complément au périmètre de la Déclaration d'Intérêt Général accordée par arrêté préfectoral le 5 octobre 2020 par la Communauté de communes de Serre-Ponçon pour la réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau au droit des communes d'Embrun, de Saint-Sauveur et de Baratier;

VU l'avis du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité;

**VU** la réponse de la Communauté de communes de Serre-Ponçon du 22 février 2024 au projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°05-2020-10-05-003 portant déclaration d'intérêt général pour lequel elle a été invitée à présenter ses observations sur les prescriptions envisagées, conformément à l'article R214-94 du code de l'environnement :

**CONSIDERANT** que les travaux d'entretien prévus au droit des parcelles issues de la demande complémentaire répondent à la notion d'intérêt général visée à l'article L.211-7 du code de l'environnement;

CONSIDERANT que les travaux prévus dans le cadre de cette déclaration d'intérêt général relèvent de l'entretien régulier des cours d'eau et que la communauté de communes de Serre-Ponçon ne demande pas de participation financière aux personnes intéressées et que les travaux présentent les critères définis à l'article L151-37 du code rural et de la pêche maritime, dispensant l'opération de la procédure d'enquête publique;

**CONSIDERANT** que ces travaux d'entretien entrent dans le cadre de la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) confiée aux intercommunalités ;

**CONSIDERANT** que l'entretien des cours d'eau fait partie des orientations prioritaires de la Communauté de communes de Serre-Ponçon pour prévenir les risques d'inondation et gérer les milieux aquatiques ;

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à limiter les risques d'inondation et d'érosion ;

**CONSIDERANT** que pour préserver les enjeux définis aux articles L211-1 et L371-1 du code de l'environnement la définition de prescriptions complémentaires est nécessaire ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes ;

#### **ARRETE**

## Article 1 : Déclaration d'intérêt général

Les travaux d'entretien des cours d'eau, dont la teneur est précisée à l'article 5, du torrent des Vachères et du torrent de Saint-Marthe au droit des parcelles listées en annexe 1 du présent arrêté sont déclarés d'intérêt général.

La Communauté de communes de Serre-Ponçon (désignée ci-après le bénéficiaire) est autorisée à pénétrer ou à faire pénétrer dans toutes les propriétés riveraines, à titre temporaire et pour la durée des travaux, tout engin ou entreprise nécessaire aux travaux d'entretien de la végétation.

### Article 2:

Le présent arrêté autorise uniquement les travaux d'entretien de végétation, d'évacuation des déchets et de gestion des matériaux et des atterrissements ne rentrant pas dans le domaine de définition de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles <u>L. 214-1 à L. 214-6</u> du code de l'environnement. Une vigilance particulière doit être accordée aux rubriques 3.1.2.0 et 3.2.1.0 définies à l'article R214-1 du code de l'environnement.

### Article 3 : Durée et condition de validité

Le présent arrêté constitue un avenant à l'arrêté n°05-2020-10-05-003 du 5 octobre 2020. Il suit donc les durées et conditions de validité défini à l'article 3 de ce dernier.

## **Article 4: Financement des travaux**

Aucune participation financière ne sera demandée aux personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt.

Les travaux sont intégralement financés par les deniers publics et le produit de la taxe GEMAPI sur le territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

## Article 5: Programme additionnel de travaux

Le présent arrêté habilite la Communauté de communes à réaliser les travaux d'entretiens suivants :

- Torrent de Saint-Marthe :
  - o au niveau de la plage de dépôt : débroussaillage et abattages des arbres dans le lit du torrent ;
  - de la voie SNCF à la route départementale n°9 : suppression sélective des boisements rivulaires, évacuations des bois présents dans le lit et évacuation des déchets ;
- Torrent des Vachères, digue du Liou :
  - o entretien annuel de la digue du Liou;
  - abattages sélectifs le long des berges et dégagement des embâcles au droit du passage busé;
  - o comblement d'un canal d'irrigation désaffecté traversant le corps de la digue ;
  - rejointoiements ponctuels;
- · Torrent des Vachères, Barrage des Salettes :
  - o entretien de la végétation à l'amont et sur le barrage ;
  - abattages sélectifs le long des berges et dégagement des embâcles à l'amont de l'ouvrage ;
  - rejointoiements ponctuels.

SAMION HOUSE

# Article 6: Mesures d'accompagnement

L'article 6 de l'arrêté n°05-2020-10-05-003 du 5 octobre 2020 est modifié comme suit :

# 6-1 : Prescriptions relatives à la préservation des milieux aquatiques

Plusieurs précautions sont prises pour limiter les incidences sur le milieu aquatique :

- > Tous les outils utilisés sur le chantier auront subi une désinfection au préalable;
- > Des pêches de sauvetage des poissons sont réalisées en cas de coupure des bras principaux ou secondaires des cours d'eau ;
- Aucune intervention n'est réalisée dans le lit mouillé des cours d'eau du 15 novembre au 15 mars;
- > Aucun arbre n'est abattu sur les zones de frayères du 15 novembre au 15 mars ;
- Les opérations de rejointoiement sont réalisées à distance du lit mouillé, ou le cas échéant, le bénéficiaire met en œuvre les dispositions nécessaires pour isoler le cours d'eau du chantier.

### 6-2 : Prescriptions relatives à la préservation de la ripisylve et de la biodiversité terrestre

Plusieurs précautions seront prises pour limiter les incidences sur les milieux terrestres :

- > Un nettoyage préalable des engins sera réalisé afin de prévenir la dispersion d'espèces invasives :
- > Aucun abattage n'est réalisé en période végétative (du 1er avril au 1er octobre);

## Article 7: Brûlage des végétaux

L'article 12 de l'arrêté n°05-2020-10-05-003 du 05 octobre 2020 initialement : « Pour le traitement des certains déchets végétaux, la technique du brûlage pourra être employée qu'après obtention des autorisations adéquates. »

est remplacé par : « le brûlage des déchets verts est interdit en tout temps et sur l'ensemble du département pour les particuliers, professionnels et collectivités. Des dérogations existent néanmoins pour les déchets verts issus de la gestion forestière, pour cela se rapprocher de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017 relatif à la lutte contre les incendies. Afin de préserver la qualité de l'air et la biodiversité, l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage est donc à privilégier. »

## Article 8 : Information des services de l'État

Le service police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes et le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité sont avertis 10 jours avant le démarrage des travaux.

## **Article 9: Information des riverains**

Le bénéficiaire agit conformément à la loi du 29 décembre 1892, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics. Conformément à l'article 4, il notifie le présent arrêté aux propriétaires concernés.

## Article 10 : Continuité de l'application de l'arrêté initial

Les dispositions, autres que celles modifiées par le présent arrêté, prévues par l'arrêté n°05-2020-10-05-003 du 5 octobre 2020 continuent de s'appliquer pour les opérations relevant de la déclaration d'intérêt général initiale et de ses compléments.

### Article 11 : Délais et voies de recours

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif dans les délais prévus par l'article R.514-3-1 du code de l'environnement.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site ww.telerecours.fr

#### Article 12: Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Alpes, le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes, le Chef du service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité des Hautes-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Madame la Présidente de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Le préfet,

Pour le Préfet et per délégation, le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Alpes

**Benott ROCHAS** 

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 06/03/2024
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général

# ANNEXE FONCIER



Commune	Section	N° parcelle	Nom complet du propriétaire [BG]	Surface totale (en m²)	Surfaces concernées par les travaux	Nature des travaux
EMBRUN	AL	89	M PAVIE ANDRE RENE DENIS	23 930	2 460	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	90	M PAVIE ANDRE RENE DENIS	2 360	2360	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL ·	129	M ELZEARD XAVIER JEAN-PIERRE	6 970	1980	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	130	M ELZEARD XAVIER JEAN-PIERRE	3 560	3210	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	131	MME LAURENS GEORGETTE ADRIENNE JEANNE DIT DEGIRONDE GEORGETTE	891	130	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	132	MME LAURENS GEORGETTE ADRIENNE JEANNE DIT DEGIRONDE GEORGETTE	465	465	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	133	CHALVET LA FONDATION	1 106	1106	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	134	M DIDIER ANDRE LOUIS	1 680	1680	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL.	137	M DIDIER ANDRE LOUIS	255	255	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	138	M DIDIER ANDRE LOUIS	1 610	1610	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	148	CHALVET LA FONDATION	1 700	1700	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	149	M CONDEVAUX GUILLAUME	1 310	368	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	149	MME ELZEARD PIERRETTE MARIE MADELEINE DIT PONS PIERRETTE	1 310	368	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	151	MME BOTTERO HELENE ETIENNETTE DIT BUSATTA HELENE	410	410	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	154	MME MICHEL DIT DULOUT-JEANINE GISELE LUCIENNE	466	466	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	154	MME MICHEL DIT REBOUL MIREILLE LUCIENNE LOUISE	466	466	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	155	M PANTEL JEAN PIERRE	268	268	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	158	M ALBRAND SERGE AUGUSTE MAURICE	610	610	Entretien des berges et des digues
EMBRUN-	AL	299	M CONDEVAUX GUILLAUME	6 190	795	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	299	MME ELZEARD PIERRETTE MARIE MADELEINE DIT PONS PIERRETTE MME BOTTERO HELENE ETIENNETTE	6 190	795	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	301	DIT BUSATTA HELENE	885	120	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	307	DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ETAT MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU	580	320	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	470	LOGEMENT ET DES TRANSPORTS ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER	854	82	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	470	DE L ETAT	854	82	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	473	M PAVIE ANDRE RENE DENIS ETAT MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU	40 933	15300	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	520	LOGEMENT ET DES TRANSPORTS ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER	499	283	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	520	DE L ETAT	499	283	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	534	LES SABLIERES DE L EMBRUNAIS	12 859	1340	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	780	LES SABLIERES DE L EMBRUNAIS	658	41	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	781	JDBC	3 072	103	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL ·	827	ETAT MINISTERE EQUIPEMENT TRANSPORTS LOGEMENT TOURISME MER ETAT MINISTERE EQUIPEMENT	822	780	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	828	TRANSPORTS LOGEMENT TOURISME MER ETAT MINISTERE EQUIPEMENT	1 853	1853	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	829	TRANSPORTS LOGEMENT TOURISME MER ETAT MINISTERE EQUIPEMENT TRANSPORTS LOGEMENT TOURISME	380	320	Entretien des berges et des digues  Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	830	MER ETAT MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU	736	736	
EMBRUN	AL	831	LOGEMENT ET DES TRANSPORTS	963	250	Entretien des berges et des digues

		ng salura li Para mayani			,	
			*			
EMBRUN S	AL	831	ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER	963	250	Entretien des berges et des digues
EMBRUN		1833:144	ETAT MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS	67	10	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AL	833	ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT	67	10	Entretien des berges et des digues
BARATIER	ZA	54	DIOCESAINE D AVIGNON COPROPRIETAIRES DES PARCELLES	3 880	3 880	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2705	C2705 C2713	558	558	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D <sub>i</sub>	235	M ROUX GILBERT GEORGES  MME ARMELLIN ALICE YVONNE DIT	4 792	120	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D	241	PORCHER ALICE	1 062	105	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D	241	MME PORCHER CLAIRE SIMONE LOUISE	1 062	105	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D	241	M PORCHER FRANCOIS CHARLES	1 062	105	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D	242	M FACHE JEAN MATHIEU	5 268	310	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D	243	M FACHE JEAN MATHIEU	3 822	5	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D	244	M FACHE JEAN MATHIEU	1 818	280	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D	245	M BERTRAND ROBERT AIME	1 086	185	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	D	245	M BERTRAND CYRIL ROBERT	1 086	185	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2008	OFFICE NATIONAL DES FORETS	1 247	230	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR		2008	ETAT MINISTERE DE L'AGRICULTURE MME LAURENT MARTHE ERNESTINE	1 247	230	Entretien des berges et des digues Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2009	DIT SAULNIER MARTHE	218	51	
SAINT-SAUVEUR	С	2010	M HERR HUBERT EDOUARD MME BERARDO ISABELLE CLAIRE	907	300	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2010	RAYMONDE DIT HERR ISABELLE MME BON GERALDINE PIERRETTE DIT	907	300	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2013	GE GERALDINE	1464	115	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2013	M GE FRANCOIS AMEDEE ALBERT	1 464	115	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2013	MME GE JOSETTE ALBERTINE	1 464	115	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2014	M ROUX GILBERT GEORGES	576	310	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR	С	2019	M KIESSLICH RICHARD MME PONS ODETTE JENNY DIT	625	102	Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR		2019	KIESSLICH ODETTE MME FAURE MARCELLE RAYMONDE	625	102	Entretien des berges et des digues Entretien des berges et des digues
SAINT-SAUVEUR		2715	DIT BONNAFFOUS MARCELLE	4 778	385	8 8
EMBRUN	E	410	COMMUNE D EMBRUN	252	385	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	256	M ANTHOINE MARCEL LOUIS ALBERT LES COPROPRIETAIRES DE LA PARCELLE	624	51	Entretien des berges et des digues Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	262	F 262 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE	6 410	320	
EMBRUN	F	957	L'EQUIPEMENT DES HAUTES ALPES ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER	78	52	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	957	DE LETAT	78	52	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	958	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DES HAUTES ALPES ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER	880	880	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	958	DE L ETAT	880	880	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	959	DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES	755	755	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	961	M ROUSSEAU VETERAN M CASTAGNO JACQUES DOMINIQUE	1 254	1254	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	963	LOUIS M MULLET PIERRE MICHEL ALFRED	613	613	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F,	969	BERTRAND M MULLET PIERRE MICHEL ALFRED	1 326	170	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	970	BERTRAND M MULLET PIERRE MICHEL ALFRED	2 076	250	Entretien des berges et des digues  Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	971	BERTRAND M MULLET PIERRE MICHEL ALFRED	857	857	Entretien des berges et des digues  Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	972	BERTRAND	1 620	880	
EMBRUN	F	1096	M BARRA PIERRE ALFRED	66	66	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1097	M ANTHOINE MARCEL LOUIS ALBERT	6 228	780	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1272	M JACQUOT CHRISTIAN JEAN MARIE	596	120	Entretien des berges et des digues

VL pour distributes à l'insidie. 1977 connect product la Pour le l'oriet et par désempteur

EMBRUN	F	1384	M BARRA PIERRE ALFRED	5 842	170	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1385	DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES	13	13	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1386	MME BARRA DIT PICCA DOMENICA	1 926	440	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1387	MME BARRA DIT PICCA DOMENICA	4	4	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1460	DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES	293	293	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1461	M JACQUOT CHRISTIAN JEAN MARIE	637	340	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1462	COMMUNE D EMBRUN	238	238	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1463	COMMUNE D EMBRUN	644	644	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1534	M KRYSTAL DAVID MAXIME MAURICE	1 128	160	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1534	MME SOULAS NATHALIE	1 128	160	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1591	M JODTS MICHEL CAMILLE ALAIN	1 445	391	Entretien des berges et des digues
51.4881111	_	4504	MME DELY MICHELINE HELENE DIT			Entretien des berges et des digues
EMBRUN	F	1591	JODTS MICHELINE MME BONNAFFOUS SUZANNE DENISE	1 445	391	
EMBRUN	AN	76	DIT ALBERTO SUZANNE	680	379	Entretien des berges et des digues
EMBRUN	AN	80	MME BONNAFFOUS MIREILLE AUGUSTINE DIT SERRES MIREILLE	930	379	Entretien des berges et des digues
			, to document of the printer of the			

.